

COMMUNE DE CIRES LES MELLO

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Neuilly en Thelle



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, 19 septembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Cires lès Mello, sous la présidence de monsieur Alain GUÉRINET, maire.

Etaient présents : mesdames et messieurs GUÉRINET Alain, TLEIK Marie-Claude, CABORDEL Hubert, JULIEN Michel, ANDIOLE Christiane, LEMAIRE André, MIGNOT Delphine, BAUDSON Claude, BOURGOIN Henri, BAUDSON Virginie, DEPRECQ Frédérique (arrivée à 20 H 10), KLOECKNER René, SAMUEL Daniel, BASQUIN Béatrice, VANDEWALLE Bertrand, DARTOIS Sylvain, LEFEVRE Marie-Claude, RAMELET Jacqueline.

Procurations : Mme PRECHEY Monique à Mr GUÉRINET Alain,
Mme MABILEAU Corinne à Mme TLEIK Marie-Claude,
M MARTIN Gérard à Mr JULIEN Michel,
Mr CHILTE David à Mme BAUDSON Virginie,
Mme JAUBERT Suzanne à Mme BASQUIN Béatrice.

Etait absente excusée : Mme MLYNARCZYK Barbara

Etaient absents : Mrs DAUTOIS Jean-Claude, GUIGONNET Cédric, MAITRE Michaël,

Secrétaire de séance : Monsieur VANDEWALLE Bertrand.

CONSEIL MUNICIPAL

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 3 juillet 2012 : Le conseil municipal par dix-sept voix pour et six abstentions madame MIGNOT Delphine, monsieur SAMUEL Daniel, madame BASQUIN Béatrice, monsieur VANDEWALLE Bertrand, madame JAUBERT Suzanne représentée par pouvoir et madame RAMELET Jacqueline, adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2012 après avoir pris en compte les remarques suivantes :

- monsieur Daniel SAMUEL indique qu'il était absent et qu'il ne votera pas le présent compte-rendu. Il précise au sujet du compte-rendu de la réunion du 22 mai 2012 qu'il avait bien adopté ce document et que son vote était en cohésion avec sa remarque positive de satisfaction de constater que la rédaction du dit compte-rendu reflétait bien pour lui la teneur des débats,

- monsieur Bertrand VANDEWALLE fait part de sa déconvenue de constater que la retranscription des débats portant sur l'abattage d'un bouleau appartenant à la commune est de son avis trop concise.

Le maire prend acte de la remarque de monsieur Daniel SAMUEL et répond à monsieur Bertrand VANDEWALLE qu'en substance, la décision du conseil municipal d'abattre le bouleau est bien retranscrite.

2/ Intégration d'un conseiller municipal dans les commissions communales. Monsieur David CHILTE a demandé d'intégrer les commissions communales suivantes : Urbanisme et Circulation – Sécurité, Ecologie, Catastrophes naturelles – Voirie et Travaux – Finances Locales (membre d'office) Le conseil municipal à l'unanimité, valide la demande à l'exception de celle concernant la commission Voirie et Travaux qui sera réétudiée.

DELEGATIONS DU MAIRE

1/ **Démarches et actions depuis le 03 juillet 2012** : Le conseil municipal prend acte des actions menées par le maire au nom de la commune depuis le 03 juillet 2012.

ACTION SOCIALE

1/ **Société HLM Vente pavillon 3 impasse du Fief** : Dans le cadre de la vente de son patrimoine ancien, la société HLM du département de l'Oise informe la mairie qu'elle vend le pavillon 3 impasse du Fief de type VII d'une surface habitable de 130 m² actuellement vacant au prix de 250 000 €. Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour cette vente.

2/ **Convention de mise à disposition de personnel et de matériel au profit du CCAS de CIRES-LES-MELLO** : dans le but de permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cires lès Mello, d'assurer le service de portage de repas destiné aux habitants, la commune met à disposition du personnel et du matériel. Afin d'acter administrativement, juridiquement et financièrement cette mise à disposition, le conseil municipal à l'unanimité décide de passer une convention avec le CCAS de Cires lès Mello.

URBANISME

1/ **Propriété BARANT : Mise à l'alignement rue de la station** : l'OPAC de l'Oise dans le cadre de l'élaboration du projet de construction de 33 logements collectifs en deux bâtiments rue de la station sur l'emprise de la propriété BARANT, a constaté l'existence de décrochés sur le mur d'enceinte. Pour obtenir un traitement esthétique des façades du futur bâtiment, elle demande une mise à l'alignement rectiligne de cette partie de la propriété. Le conseil municipal par dix-huit voix pour, quatre abstentions madame BASQUIN Béatrice, monsieur VANDEWALLE Bertrand, madame JAUBERT Suzanne représentée par pouvoir, madame RAMELET Jacqueline, et une voix contre monsieur SAMUEL Daniel valide la demande présentée.

Par ailleurs EDF a adressé à madame Nathalie BARANT une facture d'un montant de 19,16€ or la commune dans le cadre de l'acquisition de la maison BARANT se devait de prendre à sa charge la consommation EDF ainsi que l'abonnement. Le conseil municipal par vingt deux voix pour, et une abstention madame RAMELET Jacqueline, prend en charge les frais EDF

2/ **Déclassement de la sente appelée sente René GERARD au Tillet : Conclusion du commissaire enquêteur et délibération s'y rapportant.** : le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au sujet du déclassement de la sente René GERARD et la mise en vente des deux parcelles AH N° 300 et 301 la constituant aux riverains au prix fixé par les domaines. Le conseil municipal par treize voix pour, une abstention monsieur KLOENCKNER René, et neuf voix contre madame BAUDSON Virginie, monsieur CHILTE David représenté par pouvoir, monsieur SAMUEL Daniel, madame BASQUIN Béatrice, monsieur VANDEWALLE Bertrand, madame JAUBERT Suzanne représentée par pouvoir, monsieur DARTOIS Sylvain, et mesdames LEFEVRE Marie-Claude et RAMELET Jacqueline, décide le déclassement et la vente de la sente précitée.

ASSOCIATIONS LOCALES

1/ **Salle Ernest LESUR : Convention de mise à disposition au profit de l'Association Karaté Cires – JKA** : l'association KARATE CIRES – JKA afin de permettre la pratique du karaté dans la commune, sollicite la mise à disposition de la salle Ernest LESUR tous les jeudi soirs de 18 heures à 22 heures hors des périodes de vacances scolaires. Le conseil municipal à l'unanimité, décide de formaliser la mise à disposition des locaux susmentionnés par convention.

AFFAIRES SCOLAIRES

1/ **Point sur la rentrée** : La rentrée scolaire a eu lieu le mardi 4 septembre dernier ; un point sur celle-ci ainsi que sur la restauration scolaire est dressé et le conseil municipal en prend acte.

COMMISSION SECURITE, ECOLOGIE, CATASTROPHES NATURELLES

1/ **Plan communal de sauvegarde** : à la demande de la Préfecture de l'Oise, le plan communal de sauvegarde a été établi et entériné par la commission sécurité, écologie, catastrophes naturelles le 4 septembre dernier. Le conseil municipal à l'unanimité valide le dit plan communal de sauvegarde.

2/ **Compte-rendu de la réunion de la commission municipale Sécurité, Ecologie et Catastrophe Naturelle en date du 4 septembre 2012** : les travaux de la commission précitée ont porté sur les sujets suivants : Plan Communal de Sauvegarde, Vidéo protection, Carrière Boursier. Le conseil municipal en prend acte et valide les diverses propositions formulées.

PERSONNEL TERRITORIAL

1/ **Création d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet** : dans le cadre de l'ouverture d'une classe maternelle au Tillet en raison de l'accroissement des effectifs, il est souhaitable de créer un deuxième poste à temps complet (35h00) d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles. Par ailleurs en raison d'une réaffectation d'un agent sur le poste d'ATSEM précité, il est nécessaire de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet. Le conseil municipal à l'unanimité valide ce processus.

2/ **Création de deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet et suppression de deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps incomplet** : dans le cadre d'une réorganisation du fonctionnement du service scolaire, il est nécessaire de procéder d'une part à la création de deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet et d'autre part de procéder à la suppression de deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps incomplet . Le conseil municipal à l'unanimité valide ces deux points.

INTERCOMMUNALITE

1/ **La Ruraloise : compte rendu de la réunion du 4 juillet 2012** : un bilan des actions de la Ruraloise portant sur les ALSH, le service enfance, les haltes garderies, le RAM, l'entretien de l'éclairage public et le SCOT du Grand Creillois sera dressé. Le conseil municipal en prend acte.

2/ **Festival départemental « Contes d'Automne » : mise à disposition le 16 novembre 2012 de la salle Ernest LESUR** : dans le cadre de sa programmation culturelle 2012, la Ruraloise a prévu une soirée de contes en partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Oise et a sollicité de la mairie de Cires les Mello la mise à disposition le vendredi 16 novembre 2012 à 20h45 de la salle polyvalente Ernest Lesur. Afin de concrétiser la mise à disposition des locaux, le conseil municipal à l'unanimité décide de signer la convention de mise à disposition.

QUESTIONS DIVERSES

Oise Sud Initiative a informé par lettre du 13 août 2012 la commune qu'elle a aidé madame Claudine LOTTIN domiciliée à Cires lès Mello à hauteur de 16 000 € pour la reprise du magasin de fleurs sis 5 rue de Blaincourt. Le conseil municipal en prend acte.

Le maire informe le conseil municipal qu'il a rendez-vous avec monsieur WATTERLO de Oise Sud Initiative susceptible de trouver un locataire pour le local commercial appartenant à la commune sis rue de Blaincourt (ancienne Caisse d'Épargne).actuellement libre.

Monsieur DARTOIS Sylvain demande si le nettoyage des trottoirs et caniveaux est assuré par la balayeuse, si elle passe régulièrement dans les rues de la commune par exemple rue de Précy et grande rue.

Le maire indique que la balayeuse n'intervient que pour le nettoyage des caniveaux un fois par mois. Il précise au sujet des trottoirs que leur entretien concerne les riverains.

Madame BAUDSON Virginie demande s'il ne serait pas possible de mettre en place une convention avec la piscine de MONTATAIRE afin que les habitants qui souhaitent pratiquer la natation puissent avoir un tarif privilégié.

Le maire répond qu'une demande peut être formulée et si elle est acceptée, qu'il est probable qu'une participation financière soit demandée à la commune.

Monsieur DARTOIS Sylvain demande la prochaine date de réunion de la commission municipale sécurité, écologie, catastrophes naturelles.

Monsieur BAUDSON Claude indique que la date retenue est le 29 janvier 2013 à 20 H 00.

Le maire informe le conseil municipal que la commune a été mise à l'honneur grâce à ces habitants à savoir :

- Anaïs MERLE qui a été élue Miss Picardie,
- Céline GOBERVILLE qui a obtenue une médaille d'argent aux jeux olympiques de LONDRES,
- Sigrid HENRY qui a obtenu son admission à Science Po au regard de ses résultats au Bac.

Il propose d'organiser une cérémonie avec le conseil municipal.

Madame RAMELET Jacqueline propose d'associer à cette cérémonie tous les lauréats du Bac qui ont eu une mention très bien et suggère de se rapprocher de l'Inspection d'Académie.

Le maire rappelle aux membres de la commission circulation la réunion qui est organisée le 26 septembre 2012 à 20 H 00 en mairie.

Monsieur BAUDSON Claude rappelle à tous la date de la cérémonie en l'honneur des Harkis le 25 septembre 2012 à 18 H 30.

Fin de la séance à 23 h 04

Cires lès Mello, le 20 Septembre 2012
Le maire,

Alain GUÉRINET